

SelonGeay

INFOS

SOMMAIRE

- p.1** Édito du Maire
- p.2** Affaires sociales
- p.3** Urbanisme
- p.4** Budget
Vie scolaire
- p.5** Enfance-jeunesse
- p.6** Groupe scolaire
- p.7** Travaux
Jumelage
- p.8** Fleurissement
Agenda

ÉDITO

Le budget 2012 vient d'être voté par la majorité municipale. Un budget ambitieux pour SelonGeay mais responsable pour les contribuables

que nous sommes tous. Afin d'anticiper sur les charges de fonctionnement du nouveau groupe scolaire, tout en veillant à ne pas trop impacter notre capacité d'auto financement future, **une augmentation des taux de 2% a été votée à l'unanimité** du conseil municipal du 2 Avril dernier. C'est sur cette base de nos recettes directes que le budget 2012 a été élaboré. La rénovation de notre patrimoine, de nos réseaux et bâtiments, ainsi que la maîtrise de nos frais de fonctionnement restent une priorité de ce mandat. **Au chapitre des travaux programmés cette année :**

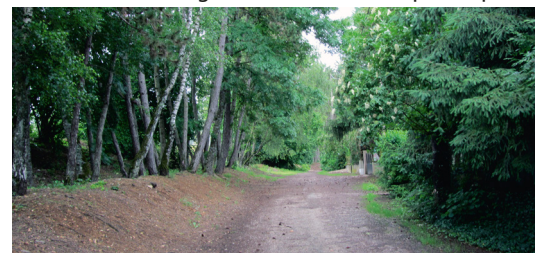
Eau et assainissement : Après 3 années consécutives de travaux programmés en phase 1 (travaux urgents) du diagnostic de 2008, nous avons programmé pour 2012 la réfection de la conduite de refoulement qui depuis la station de pompage de Villey-sur-Tille alimente le réservoir de tête. Un chantier d'envergure urgent puisque les pertes d'eau sur ce tronçon de 3 kilomètres sont estimées à 60000m³ par an. Le coût de ces travaux est estimé à plus de 300000€. Les travaux de réfection des réservoirs qui a débuté en 2010 se termineront en 2012 pour le dernier d'entre-eux. L'alimentation en eau de la ferme de la Broth est inscrite au budget. La commune est accompagnée sur le financement de ces travaux par l'agence de l'eau jusqu'en 2013 à hauteur de 40 à 50% en fonction de la nature des travaux.

Travaux de voirie : sont programmées la réfection trottoirs et chaussée de la rue de Villey (de la rue Jean Moulin à la rue des Carrières) et de la rue Jevain, avec des aménagements de sécurité destinés au ralentissement des véhicules, pour un budget avoisinants les 230000€. Ces travaux sont inscrits au FCDT nous permettant un premier subventionnement du Conseil général pour la réfection de la chaussée et trottoirs et un second au titre des amendes de police en ce qui concerne les aménagements de sécurité. **Une importante opération de point à temps automatique** sera menée sur l'ensemble des rues les plus dégradées et suffisamment larges pour permettre le passage du

véhicule spécialisé. **La réfection en provisoire des bordures de la place des halles** devenues dangereuses est également en cours de chiffrage.

La réfection des regards d'eau pluviale débutés en 2011 se poursuivra sur 2012.

Des aménagements de sécurité sont également prévus vers SEB pour protéger la circulation des piétons et empêcher le stationnement gênant à proximité du pont de la Greuillotte. Le sentier reliant la voie du marché à la rue Jevain sera aménagé pour sécuriser le passage des enfants du nouveau groupe scolaire et du collège se rendant au complexe sportif.



Travaux de bâtiment : Ils sont bien évidemment pour l'essentiel concentrés sur le groupe scolaire. La rénovation de la maison rue Pastourelle continue puisqu'après le logement de l'étage c'est au tour de celui du rez-de-chaussée d'être complètement rénové.



Des travaux d'isolation du pavillon de la ferme de la Broth, notamment le remplacement de tous les ouvrants par du double vitrage, sont programmés sur cette année. Les études et le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la maison Réquichot et de la Mairie sont lancés. Même chose pour l'étude énergétique du foyer communal. Les retours de ces études nous permettront une programmation pluriannuelle de l'ensemble des travaux qui dépasseront certainement la durée du mandat en cours.

suite page 2



La réaffectation des locaux laissés libres par le transfert des écoles est dans sa phase d'études en concertation avec les différentes associations et utilisateurs concernés. Certains petits travaux seront certainement à engager à différents endroits au fil de leur mise à disposition. En ce qui concerne les salles libérées dans le bâtiment mairie elles seront intégrées à l'étude globale de rénovation du bâtiment. Les classes de la maternelle seront réaffectées progressivement au monde associatif actuellement logé dans les anciens préfabriqués. Les salles de classe de l'école de la patenée devraient accueillir le centre de loisirs. Le rez-de-chaussée de la maison réquichot sera réservé au transfert de la bibliothèque, les étages étant aménagés pour mutualiser des salles aux associations et au centre de loisirs.



Le groupe scolaire : les travaux ralentis, voire stoppés par la vague de grand froid cet hiver, sont repartis sur les chapeaux de roue. 3 des 4 bâtiments sont presque terminés, l'élémentaire, le restaurant scolaire et le périscolaire. Ceux de la maternelle vont bon train. La mise en forme des espaces extérieurs est en cours. L'ensemble devrait être mis à disposition de la municipalité fin juillet. Le mobilier et matériel a été commandé et est stocké chez nos fournisseurs jusqu'à la réception des travaux. Les préparatifs de déménagement sont en cours et les cartons préparés par les enseignants s'empilent déjà dans les locaux disponibles. Tous les moyens humains et logistiques disponibles de la commune seront sollicités dans la seconde quinzaine du mois d'août pour que tout soit prêt pour la rentrée.

Le centre d'hébergement : le conseil municipal a voté mi 2011 le lancement de la 1^{ère} phase de la seconde tranche de travaux. Pour rappel, la première tranche de travaux comprenait 2 phases aujourd'hui réalisées, la création du terrain synthétique et la rénovation de l'ancien bâtiment dit « studios bowling » pour l'accueil des publics valides. Soucieux des coûts de fonctionnement de cette structure, il a été entériné que ce bâtiment réservé à l'origine aux stages sportifs, pourra être mis à disposition pour tous types de stages, sportifs ou non, **et pourra désormais répondre aux demandes d'associations, groupements ou particuliers**, priorité étant donnée aux habitants de Selongey. De plus les tarifs ont été revus à la baisse pour rendre le centre plus attractif. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du directeur ou en mairie. **Ce bâtiment ayant été jugé inadaptable à l'accès des personnes à mobilité réduite du fait de sa structure**, notamment l'étroitesse des couloirs rendant impossible la circulation de fauteuils roulants, la validation définitive du permis de construire ne pourra être obtenue que par la construction d'une structure distincte adaptée à ces publics. Ce nouveau bâtiment comprendra un hébergement de 4 chambres de 3 lits pour personnes handicapées, d'une cuisine et d'une salle de restauration commune aux personnes valides et/ou à mobilité réduite. Cette salle pourra être également mise à disposition pour tous types de manifestations associatives ou privées, les Selongéens, comme pour l'hébergement, restant prioritaires. La construction de ce bâtiment dit « handicapés » est inscrit dans le contrat « Ambitions Côte-d'Or » signé avec le département et bénéficie à ce titre d'importantes subventions. La région, à travers le contrat de Pays, participe également au financement du projet. Une recherche de subventionnements complémentaires auprès des organismes et des structures du monde du handicap est en cours. Il faut se rappeler que ce projet, certes ambitieux à l'époque, a été voté avec enthousiasme à l'unanimité du conseil municipal fin 2005 et qu'il a bénéficié jusqu'à aujourd'hui, dans sa 1^{ère} tranche (terrain synthétique à 80% et bâtiment à 70%) de financements publics très importants. Nous en sommes aujourd'hui les garants. Si cette structure dite « handicapés » n'est pas réalisée avant 2015, date butoir actuelle pour la mise aux nouvelles normes des établissements recevant du public (ERP) et de leur obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la municipalité se trouverait devant les pires difficultés puisque ce bâtiment « studios bowling », ne pouvant être mis aux normes, deviendrait de fait inexploitable.

À propos du nom du groupe scolaire ou comment provoquer une tempête dans un verre d'eau

Le chef de file de l'opposition municipale, qui je le rappelle en passant n'a pas voté ce projet majeur pour notre collectivité, a cru bon, après la polémique stérile concernant les frais d'écologie, d'en lancer une autre sur la dénomination du nouveau groupe scolaire.



Qu'en est-il exactement ? Lors de la session du conseil municipal du 2 avril dernier figurait à l'ordre du jour « la dénomination du nouveau groupe scolaire ». Le 13 février dernier, dans le point 13 de l'ordre du jour « **informations diverses** » j'ai demandé à l'ensemble des élu(e)s de communiquer sous enveloppe, 3 noms dont le choix sera soumis au vote du prochain conseil municipal. Un courrier a donc été envoyé avec un tableau permettant de donner les noms choisis par ordre de priorité, la date du 31 mars étant indiquée pour le retour du questionnaire. Aucun commentaire ni objection n'ayant été soulevé de la part de l'assemblée, validation était faite du principe de dénomination du groupe scolaire par les élus et seules 2 réponses manquaient à l'ouverture de la séance du 2 avril. Au moment de donner le résultat de cette consultation, le « fer de lance » de l'opposition ainsi dénommé dans la presse locale, n'ayant bizarrement pas répondu au questionnaire, propose que ce travail soit fait en collaboration avec les écoles et les élèves et pas uniquement entre élus. Président de l'association de parents d'élèves la plus représentative sur Selongey, espérait-il pouvoir influencer sur ce choix ? Contre mon avis une majorité se prononce pour la participation des écoles, péripétie de suite exploitée par le « chef de file » de l'opposition municipale dans le Bien public. Il est donc décidé d'associer les écoles selon la méthode suivante : les noms retenus par les conseillers ayant répondu au questionnaire seront communiqués aux directions des écoles qui devront choisir trois noms de la liste, par ordre de priorité, en y associant les élèves. Le conseil municipal devra se prononcer ensuite sur les propositions faites. Les noms retenus dans un premier temps par les conseillers sont les suivants : Jean Ferrat, Les Crais, Frédéric et Antoine Lescure, Jean Zay, Marc Bloch, Louise Michel, Flora Tristan, Madeleine Cinquin. Les enseignants, quelque peu surpris de la démarche, nous ont répondu rapidement, nous donnant leur préférence tout en nous indiquant n'avoir pas jugé pertinent de consulter les élèves sur ce sujet. C'est bien le conseil municipal en séance du 25 mai dernier qui a pris les responsabilités qui sont les siennes, pour donner en toute sérénité au nouveau groupe scolaire le nom de Jean FERRAT, celui là même qui avait obtenu une large majorité dans le retour du questionnaire adressé aux élus...

Le maire
Gérard LEGUAY

AFFAIRES SOCIALES

Aides au permis de conduire

Conformément à la délibération du conseil municipal du 2 avril 2012, un groupe de travail présidé par Annick Niporte, adjointe aux affaires sociales, et comprenant Rachel Simonel, Denis Jeunot, Daniel Vieillard, a examiné les premiers dossiers de demande d'aide au permis de conduire. Deux d'entre eux ont été reçus favorablement. Les conditions d'attributions de cette aide sont disponibles au secrétariat de mairie et en ligne.

Annick NIPORTE

Adjointe chargée de la solidarité, des affaires sociales et de la vie scolaire

PLU : Dans l'élaboration du futur règlement du PLU, nous prenons en compte divers facteurs afin d'apporter une cohérence dans l'aménagement urbain de notre commune mais aussi afin de faciliter vos démarches concernant vos travaux. Outre le code de l'urbanisme qui définit les règles au niveau national, une charte d'amélioration architecturale existe au niveau du Pays Seine et Tille, qui souhaite « concilier le développement urbain, la préservation des ressources naturelles, la qualité paysagère, urbaine et architecturale ». Cette charte propose également des préconisations permettant la préservation de notre patrimoine urbain.

Une autre réglementation, opposable celle-ci, est celle qui gère le périmètre d'un rayon de 500m autour d'un bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques, dont fait partie l'église communale.

Afin de garder une cohérence dans le centre bourg et pour préserver les caractères architecturaux de la ville et protéger les éléments du patrimoine bâti, le règlement de la zone UA devra être suffisamment clair pour que n'importe quel type de construction ou de réhabilitation ne puisse voir le jour au milieu de notre patrimoine ancien.

C'est d'ailleurs dans ce souci de cohérence qu'une proposition de révision du périmètre de protection autour de l'église est proposée à l'architecte des bâtiments de France.

Une réduction du périmètre est proposée pour les secteurs avec des constructions récentes et/ou d'intérêt collectif, et une insertion du bâti ancien exclu de l'actuel périmètre.

La réglementation des autres zones en dehors du centre ancien évoluera également avec des ajouts et retraits pour des points obsolètes ou qui n'étaient pas traités dans le règlement de l'ancien POS.

Travaux : Avant de procéder à des travaux, nous évaluons la capacité à les mener à bien. C'est dans ce même esprit qu'il faut se donner les moyens de vérifier la faisabilité des travaux auprès du service urbanisme de la mairie par un dépôt de déclaration préalable ou par un permis de construire. Cette démarche n'est pas faite pour nous embêter, mais pour vérifier l'intégration des travaux dans notre environnement quotidien, que nous aimerions voir préserver, même si de temps en temps cette démarche peut sembler contraignante. Vous pouvez obtenir en mairie :

- les fiches d'orientations du service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Côte d'Or qui vous donnent les préconisations à suivre pour des travaux de couverture, d'ouverture de baies ou de changement de menuiseries, d'utilisation des combles, de ravalement, etc, si vos travaux concernent un bâtiment situé dans le périmètre des 500m de rayon autour de l'église.
- et pour quelques mois encore avant remplacement par le PLU, le règlement du POS qui vous informe de la réglementation de l'urbanisme en vigueur sur toute la commune.

La réglementation évoluant régulièrement, vous trouverez ci-dessous quelques points de rappel suite à l'évolution de la législation au 1^{er} janvier 2012.

Un permis de construire (Art. R421-14, R 423-22, R423 et R 431-7 du code de l'urbanisme) est exigé :

- pour toute création de surface de plancher ou construction au sol sup. à 40m².
- lorsque des travaux de modification de façade s'accompagnent d'un changement de destination, par exemple transformation d'une grange en habitation.
- pour toute nouvelle construction de maison individuelle.

Une déclaration préalable (Art. R 421-9 à 12, R 421-17 et R 431-35 du code de l'urbanisme) est demandée :

- pour des travaux qui créent entre 5 et 40m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (une annexe, une véranda, ... inférieure à 40m²). toutefois, si après réalisation des travaux (jusqu'à 40m²) la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170m² un permis de construire est exigé.
- pour des travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement de menuiseries, ...)
- pour des travaux changeant la destination d'un bâtiment (local commercial en habitation par exemple).

Les petites constructions, type abri de jardin, inférieures à 12m de hauteur et inférieures à 5m² de surface sont dispensées de toute autorisation d'urbanisme.

Les travaux ne pourront commencer qu'après obtention de l'autorisation par les services instructeurs.

Au moment de la conception, et pour tous vos travaux, surtout n'hésitez pas à vous rendre en mairie afin d'obtenir tous les renseignements et

documentations relatifs à l'urbanisme et aux autorisations nécessaires.

Assainissement : Depuis plusieurs années, en étroite collaboration avec la SEB, nous essayons de solutionner la nuisance due aux nombreux trajets des camions citernes évacuant les eaux industrielles de l'usine vers leur station de traitement et traversant en partie notre commune. Avec le nouveau gestionnaire de nos réseaux d'eau et d'assainissement, nous travaillons à une solution acceptable pour tout le monde tout en faisant attention à ne pas saturer les réseaux ou la station d'épuration, ce qui pourrait grever la capacité de développement de Selongey dans les années futures. Une convention de déversement, en cours d'élaboration, doit définir les modalités à caractère administratif, technique, financier et juridique pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement dans le réseau public d'assainissement.

Eau : Ce premier semestre a principalement été mis à profit par notre nouveau fermier pour la connaissance hydraulique du réseau et pour la recherche et l'élimination des fuites sur les canalisations. En effet, un volume non négligeable fuit en permanence tout au long des dizaines de kilomètres de notre réseau, et une première campagne a déjà permis de réduire de 4m³ par heure le volume de fuite. Toujours en concertation avec l'exploitant, nous cherchons maintenant à réduire encore plus ce gâchis d'eau par la recherche de fuites (récentes et anciennes) sur les ouvrages d'amenée d'eau de la collectivité. Très récemment, 3 importantes fuites viennent d'être localisées, chemin des Prés d'Orville, rue des Roches (cassure) et route de Boussenois, qui une fois réparées devront faire baisser significativement le volume d'eau perdu le long de notre réseau.

Bruno SCHNEIDER

Adjoint à l'urbanisme, l'environnement, l'eau et l'assainissement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Maison médicale



Le transfert des écoles dans le Nouveau groupe scolaire rend possible l'acquisition de la garderie par la Communauté de Communes du Canton de Selongey. Une estimation a été demandée aux Domaines.

Ce bâtiment récent est de plain-pied et sa surface suffisante (plus de 400m²). Après une visite avec les Maires qui ont trouvé cette solution intéressante, le 11 Juin 2012, nous avons décidé de prendre contact avec différents maîtres d'œuvre avant d'en choisir un pour chiffrer l'opération.

Deux possibilités s'offrent à nous :

1- MAISON DE SANTE :

Projet de santé porté par les praticiens avec le concours de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui décide de l'attribution des subventions par les différentes collectivités (Ambitions 21).

2- MAISON MEDICALE :

Projet porté par la Communauté de Communes du Canton de SELONGEY avec 45% de subvention d'état (DETR) .

Nous allons monter les deux dossiers financiers en parallèle sachant qu'aujourd'hui nous n'avons personne pour piloter le projet de santé.

La finalité de l'opération est d'offrir aux médecins, dentistes, spécialistes, ACSIS... un lieu attractif qui permettra d'exercer dans les meilleures conditions.

Nous sommes tous, Mairies et Communauté, conscients de l'urgence .Nous rencontrons des praticiens français ou étrangers et nous sommes convaincus qu'une telle structure sera « le plus » nécessaire aux installations. Pratiquement le calendrier pourra être le suivant : Montage des dossiers au 2^e semestre 2012, Travaux au 1^{er} semestre 2013.

Michel VERNEY

Président de la Communauté de Communes du Canton de Selongey

BUDGET

Le vote des taux d'imposition a lieu tous les ans, cette année, à l'unanimité, nous avons décidé une augmentation de 2%. Les taux 2012 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 15,48%.

Taxe sur le foncier bâti : 11,24%.

Taxe sur le foncier non bâti : 39,69%.

Taux de cotisation foncière des entreprises : 17,34%.

Fonctionnement

Recettes

Les impôts et taxes représentent 70% des recettes, cela est dû au nombre d'habitants et à l'importance des entreprises de la commune. Les produits des services ne sont que de 6%, ceci signifie qu'une grande partie de leurs coûts est prise en charge par le contribuable ; il y a là une réflexion à mener.

Dépenses

Les équilibres charges à caractère général et charges de personnel sont dans les ratios.

Le virement à la section d'investissement (566 428,00€) est comparable aux années précédentes, nous avons, ainsi, toujours une bonne capacité d'autofinancement.

Investissement

Recettes

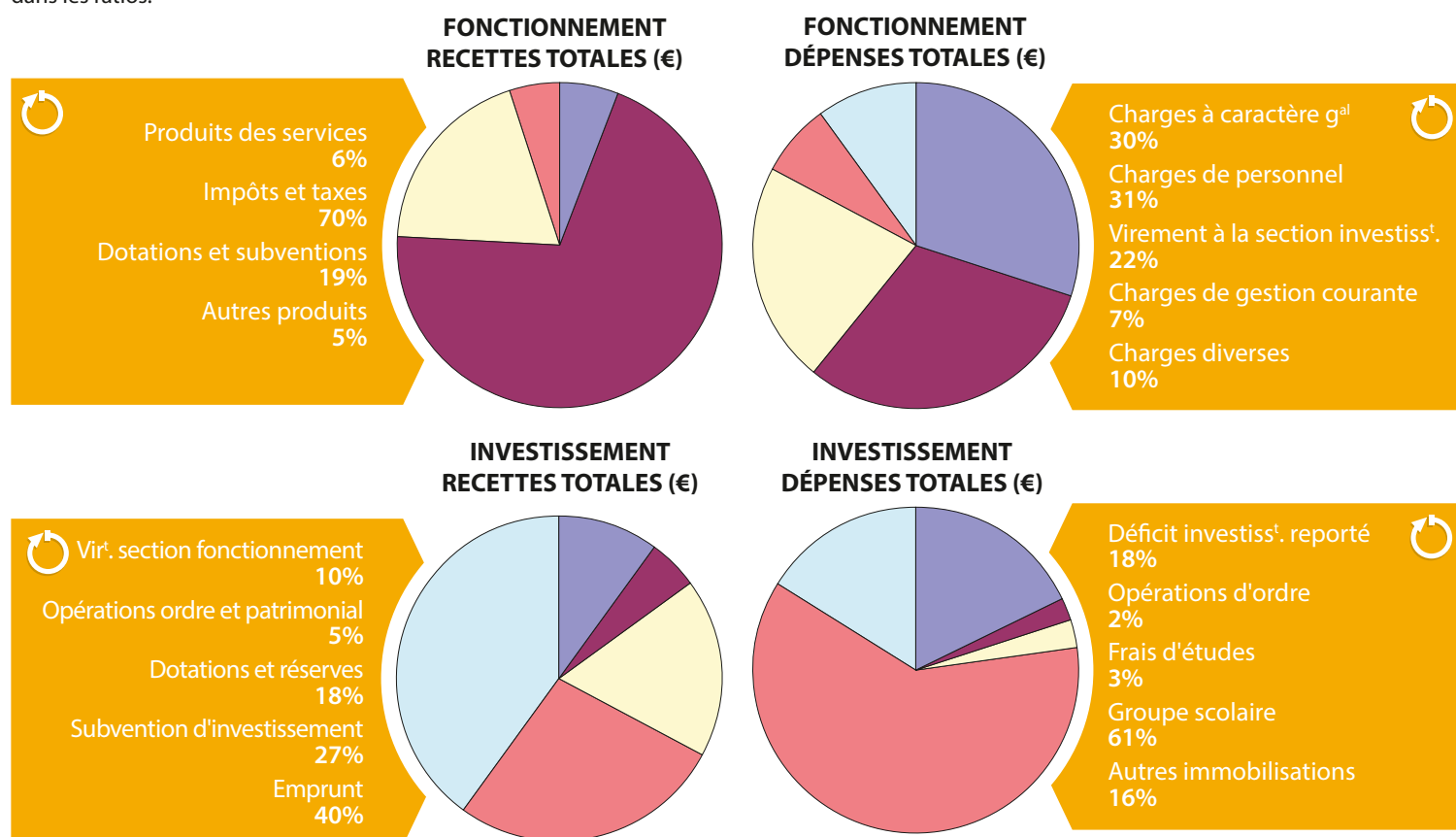
L'emprunt pour le groupe scolaire était prévu sur fin 2011, des problèmes administratifs ont retardé le début des travaux et les emprunts ont été différés début 2012. Comme toujours les subventions ne sont versées qu'après acquittement des factures, ce qui tend la trésorerie.

Dépenses

Même commentaire que pour les recettes, le groupe scolaire est l'opération qui a pesé le plus lourd en dépenses cette année (60%). À ce jour, nous pouvons dire que la rentrée se fera dans ces nouveaux locaux.

Michel VERNEY

Adjoint aux finances



VIE SCOLAIRE

Chaque année, la municipalité met à disposition des enseignants des écoles élémentaires de Selongey, Orville, Chazeuil, Sacquenay et Veronnes le terrain synthétique du complexe sportif pour un vaste rassemblement sportif et ludique. Ce sont près de 220 enfants qui viennent participer à différents ateliers éducatifs et sportifs et participer à divers jeux. Ces installations sont également mises à disposition pour des rassemblements de secteur qui vont au delà du canton.

Annick NIORTE

Adjointe chargée de la solidarité, des affaires sociales et de la vie scolaire





l'accueil ou espace ADOS

Dans le développement d'une politique en faveur des jeunes et en très étroite relation avec la réorganisation et le développement de l'accueil de loisirs, l'espace ADOS est l'une des pierres angulaires du dispositif jeunesse. L'espace ADOS ou accueil jeunes (déclaré à Jeunesse et Sport) est un lieu d'accueil et de détente ouvert pour tous les jeunes du territoire de 13 à 18 ans, scolarisés ou non, et dont l'animation est assurée par des animateurs référents (Manu et Elodie).

Ses objectifs : proposer un lieu de vie, d'échanges, de rencontres pour les jeunes, et donner une dimension sociale, culturelle et éducative aux actions développées dans cet espace. Avec en filigrane notamment les notions de dynamique partagée, l'envie de bâtir des projets communs.

À travers ces temps de loisirs, il appartient aux animateurs de proposer des activités, de coordonner les demandes, de susciter l'émergence de projets à travers un programme d'actions construit autour et avec les jeunes fréquentant l'accueil. Cet espace d'échange doit permettre d'impulser la création d'activité, ne pas être exclusivement consommateur d'actions mises en place mais moteur et force de proposition dans la construction des séquences d'animations développées. Il doit permettre de découvrir de nouveaux centres d'intérêts mais également passer tout simplement un moment sympa ensemble. À titre d'exemple le caractère naturellement hétéroclite des activités comme l'organisation de séjours, sorties, soirée jeux vidéos, jeux de société, tournois de baby foot, camp nautique, karting, accrobranche, kinball, escrime, stage Hip Hop, tir à l'arc, paintball, dodgeball, la mise en place d'une semaine Koh Lanta...

Avec des temps forts comme la sortie concert de SOPRANO à la Vapeur, le projet Roland Garros où 8 jeunes sont partis assister à une journée de tennis à Paris lors du tournoi. Le plus important n'est pas seulement le fait d'aller passer une journée à un tournoi du grand chelem mais pour atteindre l'objectif, d'organiser le projet et contribuer à une partie de son financement. Les 8 ados ont élaboré le programme, organisé tombola/tournois FIFA/aider à la buvette carnaval et loto des enfants et en cela le projet est intéressant et structurant. De nombreux projets sont évoqués dont un vol en mongolfière, une journée à Europaparc... Il est important de signaler que la salle mise à disposition a été principalement aménagée par les animateurs avec une grande participation des jeunes (décoration, peinture) pour en faire tout particulièrement LEUR lieu et leur permettre de se l'approprier pleinement (bâtir leur environnement).

Fonctionnement : l'encadrement est permanent. On devient adhérent à l'accueil (la notion est importante), l'accès à la salle est libre et sans contrainte. Périodes d'ouverture actuelles : pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 ainsi que le mercredi (hors vacances scolaires). Nous étudions les possibilités d'ouverture le samedi après midi.

Fréquentation : 43 ados inscrits dans la période d'expérimentation en 2010 pendant les vacances scolaires et le mercredi de mars à juin. 33 jeunes accueillis en 2011. Actuellement 41 jeunes viennent assidûment à l'espace ADOS avec pour cette année un accueil «ados filles» plus développé avec 7 filles très motrices dans les propositions.

Les jeunes peuvent venir découvrir l'espace ADOS à tout moment lors des heures d'ouvertures ou avoir des renseignements auprès des animateurs à l'espace info services.

Dominique DUCHAMP

Adjoint à la culture, à la vie associative, à l'enfance jeunesse et au centre de loisirs

Médaille de la famille

Le Samedi dernier 2 juin le maire Gérard Leguay recevait mesdames Benhadda fatima et Bernard Isabelle pour leur remettre, entourées de leur famille, des élus et en présence de monsieur Ribeiro (vice président de l'association des médaillés de la famille française), la médaille de la famille française. Elles sont honorées pour avoir élevé respectivement 6 et 4 enfants dans la dignité et le respect de nos valeurs fondamentales... Nous adressons toutes nos félicitations aux 2 familles.



AFFAIRES SOCIALES

Repas offert au résidents du foyer mutualiste

Depuis l'année dernière, la municipalité offre un repas amélioré aux résidents du foyer mutualiste, ceux-ci ne pouvant participer au repas de fin d'année. C'est le 23 février que nous nous sommes retrouvés, afin de partager le menu finement préparé par le cuisinier de l'établissement. L'après-midi, un animateur magicien a fait partager son talent aux spectateurs.

Goûter de printemps



Environ 80 personnes se sont retrouvées au foyer communal, pour le goûter de printemps offert par la municipalité. l'orchestre « Tempo Musette » a animé cet après midi très convivial, les enfants de l'école maternelle ont présenté quelques chants et danses, fortement appréciés par les aînés.

F.A.P.A

Par manque de participant, le module équilibre n'a pu se mettre en place. Toutefois, la fédération départementale des retraités et personnes âgées (FAPA) propose toujours les ateliers remue-méninges, équilibre, alimentation et les médicaments, vous êtes intéressés, inscrivez vous soit à la mairie ou à la FAPA :03.80.30.07.81 adresse courriel: fapa21@club-internet.fr .

C.C.A.S

Cette année le ramassage des végétaux est à nouveau proposé aux personnes à partir de 70 ans. Les dates à retenir : 4-18juin, 2-16-30 juillet, 13-27 août, 10-25 sept, 8-22 octobre, 5-19 novembre.

Merci de déposer vos déchets correctement et proprement sur le trottoir.

Annick NIPORTE

Adjointe chargée de la solidarité, des affaires sociales et de la vie scolaire

Construction du Groupe Scolaire Jean FERRAT

Conformément aux propos tenus dans le dernier bulletin d'information municipal, le choix du nom du groupe scolaire a été arrêté lors du dernier conseil municipal, qui s'est tenu le 25 Mai dernier. Parmi les quelques propositions qui avaient été faites, notre choix s'est porté majoritairement, sur le nom de Jean FERRAT. C'est donc cet artiste, auteur - interprète - compositeur français né le 26 Décembre 1930 et décédé le 13 Mars 2010 qui sera honoré pour caractériser ce nouvel ensemble municipal.

Quelques nouvelles sur l'avancement de la construction des différents bâtiments :

► **L'école Élémentaire (bardage jaune et blanc)** située sur la droite du terrain est au stade des ultimes finitions. Les peintures sont terminées depuis la fin du mois de MAI, les appareillages sont posés et depuis fin MAI, ce bâtiment est totalement fermé. La galerie de liaison avec le bâtiment périscolaire est réalisée. Les essais de mise en chauffe du bâtiment sont concluants, prochainement les revêtements de sols souples des salles de classe seront posés, ainsi que les appareils sanitaires et les cabines. Il ne restera que le préau extérieur à mettre en place, côté cour, lorsque les aménagements extérieurs auront été réalisés.

► **Le Restaurant Scolaire situé à l'arrière du terrain** est en cours de finition également, il reste les dalles de faux-plafonds à mettre en place, ainsi que quelques revêtements muraux à peindre dans les 2 salles de restauration (la plupart des locaux de ce bâtiment étant revêtus de faïences sur toute leur hauteur). L'isolation par l'extérieur est réalisée et le bardage de couleur rouge/brun est en cours de mise en place.

► **Le 3^e bâtiment**, situé juste devant le restaurant, entre l'école Élémentaire et l'école Maternelle, se termine également, c'est la future garderie (Bâtiment Périscolaire). A l'intérieur, il ne reste que les revêtements muraux à peindre (Murs et cloisons). Ce bâtiment sera également isolé par l'extérieur, il sera revêtu d'un bardage légèrement incliné sur ces 4 faces, en forme de tronc de pyramide, de couleurs gris et rose.

La réception de ces 3 premiers bâtiments est programmée pour la troisième semaine de Juillet.

► **Le 4^e et dernier bâtiment**, l'école Maternelle, situé sur la gauche lorsque l'on regarde le chantier depuis la rue du 11 Novembre est en cours de fermeture (hors d'eau, hors d'air). La toiture est désormais étanche, les menuiseries extérieures se mettent en place progressivement, et le patio intérieur de forme ovale est terminé. Les plaquistes réalisent actuellement les cloisonnements des différentes classes. Le bardage de ce dernier bâtiment sera de couleur bleue.

À l'extérieur, l'entreprise de terrassement a terminé l'enfouissement des réseaux, les différents prestataires sont intervenus, l'ensemble de la parcelle va bientôt prendre une allure et une forme définitives. Le bassin de rétention situé derrière la Maternelle est réalisé. On peut logiquement espérer d'après le planning des travaux, que tous les abords soient terminés vers la mi-juillet.

Enfin, pour info, plusieurs visites ont été organisées avec les futurs utilisateurs des locaux. Tout d'abord, le personnel de la Garderie s'est rendu sur place le 9 Mai, suivi par les enseignants des classes Élémentaires venus en nombre visiter le chantier, soit le Jeudi 10 Mai, puis enfin ce fut le tour des enseignants des classes Maternelles qui eux sont venus sur place le 22 Mai dernier.

Même si le site est encore en chantier, ces visites ont permis aux futurs utilisateurs de mieux appréhender les espaces intérieurs de leur futur lieu de travail commun.

Une dernière visite a également été organisée avec les membres de la commission travaux, le vendredi 1er Juin en fin de journée.

Philippe MICHAUD

Conseiller délégué chargé du dossier du groupe scolaire et du jumelage



Des travaux d'isolation du pavillon de la ferme de la Broth, notamment le remplacement de tous les ouvrants par du double vitrage, seront réalisés cette année. La ferme de la Broth, propriété de la commune de Selongey est composée d'un pavillon d'habitation, de plusieurs bâtiments agricoles annexes et d'un hangar, se situe, sur une superficie d'environ 200ha, sur la route reliant la RD974 à Chazeuil.



(Pour ceux qui ne connaîtraient pas cette ferme, prendre la direction Langres depuis le dessus du cimetière, au croisement de la RD974 prendre direction Orville sur 200 mètres puis tourner sur la gauche direction Chazeuil). Cette ferme n'est pas alimentée en eau potable par notre réseau mais par des citernes. Des forages ont été effectués à différents époques mais n'ont pas donné de résultats. Il est prévu de la raccorder au réseau d'eau potable d'Orville pour un meilleur confort du locataire et de l'exploitant.

Des travaux préparatoires à un nouveau fleurissement autour de l'église ont été réalisés. Le nouveau chauffage au gaz étant opérationnel, nous avons retiré la cuve à fuel qui se trouvait enterrée contre le mur de l'église. Le muret qui protégeait cette cuve a quelque peu souffert lors de l'opération et des travaux de consolidation ont été rendus nécessaires.

Les travaux de remise à neuf du second logement de l'immeuble communal de la rue Pastourelle sont en cours.

Les travaux de réfection des bordures de trottoirs de la place des halles sont programmés.

La campagne de point à temps automatique (PTA) sera réalisée par les services du Conseil Général avant les vacances. Cette opération permettra de maintenir en état un certain nombre de rues dans lesquelles le véhicule, vu son gabarit, peut passer. Il dépose une couche de goudron souple sur laquelle vient se coller les gravillons. Ces « emplâtres » sont très résistants et vous pouvez en voir le résultat sur la route départementale qui rejoint Orville et sur la RD974.



Le pont du clos d'antioche a été endommagé par un camion gêné dans ses manœuvres par des véhicules mal stationnés le long des réservoirs de sprinklers de SEB. Le camion a été identifié et le sinistre déclaré. Pour éviter que ces accidents ne se reproduisent pas trop souvent des travaux ont été engagés pour empêcher le stationnement déjà interdit à cet endroit par la pose de potelets et par la mise en place de gros plots protégeant le passage des salariés de l'entreprise le long de la rivière. D'autres plots plus petits baliseront le cheminement du pont jusqu'à la passerelle du restaurant d'entreprise, rendant impossible le stationnement le long de ce parcours. La rambarde sur le mur longeant la Venelle et celle endommagée sur le pont seront refaites.

La rénovation des avaloirs d'eau pluviale endommagés sur le territoire de la commune se poursuit. Une trentaine ont déjà été réhabilités.

Une étude est en cours pour la réfection du pont de la mairie. Pourrions-nous conserver la structure acier et recouler le tablier ou devons nous le remplacer complètement ? tels sont les enjeux de cette consultation...

Aménagements de circulation : Pour information un des agents municipaux sera assermenté pour intervenir sur les problèmes de circulation et de stationnement. Après la mise en place du sens interdit de la rue du Rang Pastourelle dans le sens descendant, d'autres aménagements visant à la fluidité et la sécurisation du trafic automobile dans Selongey sont à l'étude ou en cours de réalisation. Le flux des véhicules remontant du centre ville ou descendant vers le centre ville (Place des Halles, Patenée ou Mairie) fera l'objet d'une attention particulière à laquelle nous associerons la gendarmerie. Le stationnement, difficile aujourd'hui dans Selongey, sera pris en compte dans cette réflexion globale.

Des panneaux stop seront installés avant la fin de l'année rue de la côte à l'intersection de la rue des alouettes et rue des moutons à l'intersection de la rue des tulipes afin de ralentir les véhicules descendant du « Chaînot »

Un arrêté municipal est en cours pour interdire le stationnement de chaque côté de la rue du rang pastourelle, de l'angle de la rue de l'église jusqu'à l'entrée de la place de la mairie.

Des feux seront installés à titre expérimental rue de la fin et rue du 11 novembre à la rentrée scolaire prochaine. Il a été convenu que tous les véhicules venant déposer ou récupérer des enfants devront stationner sur les parkings du nouveau groupe scolaire. Ils seront redirigés à la sortie des parkings vers la rue de la Fin et la route d'Is-sur-Tille, seul accès à visibilité « normale ». Notre agent assermenté veillera au respect de ces consignes. Ces feux permettront de réguler la circulation dans cette zone pendant les périodes d'entrées ou sorties des écoles. Ils seront opérationnels pendant ces périodes puis resteront clignotant le reste de la journée autorisant une circulation normale pour les riverains.

Mise en place de radars pédagogiques : 2 radars pédagogiques seront installés sur la commune afin de faire ralentir la vitesse des automobilistes, le premier sur la route d'Is-sur-Tille avant le carrefour du collège, le second sur l'entrée de Selongey côté Orville avant le croisement de la rue du 8 mai.

Serge BAVARD

Adjoint chargé de l'entretien du patrimoine communal

JUMELAGE

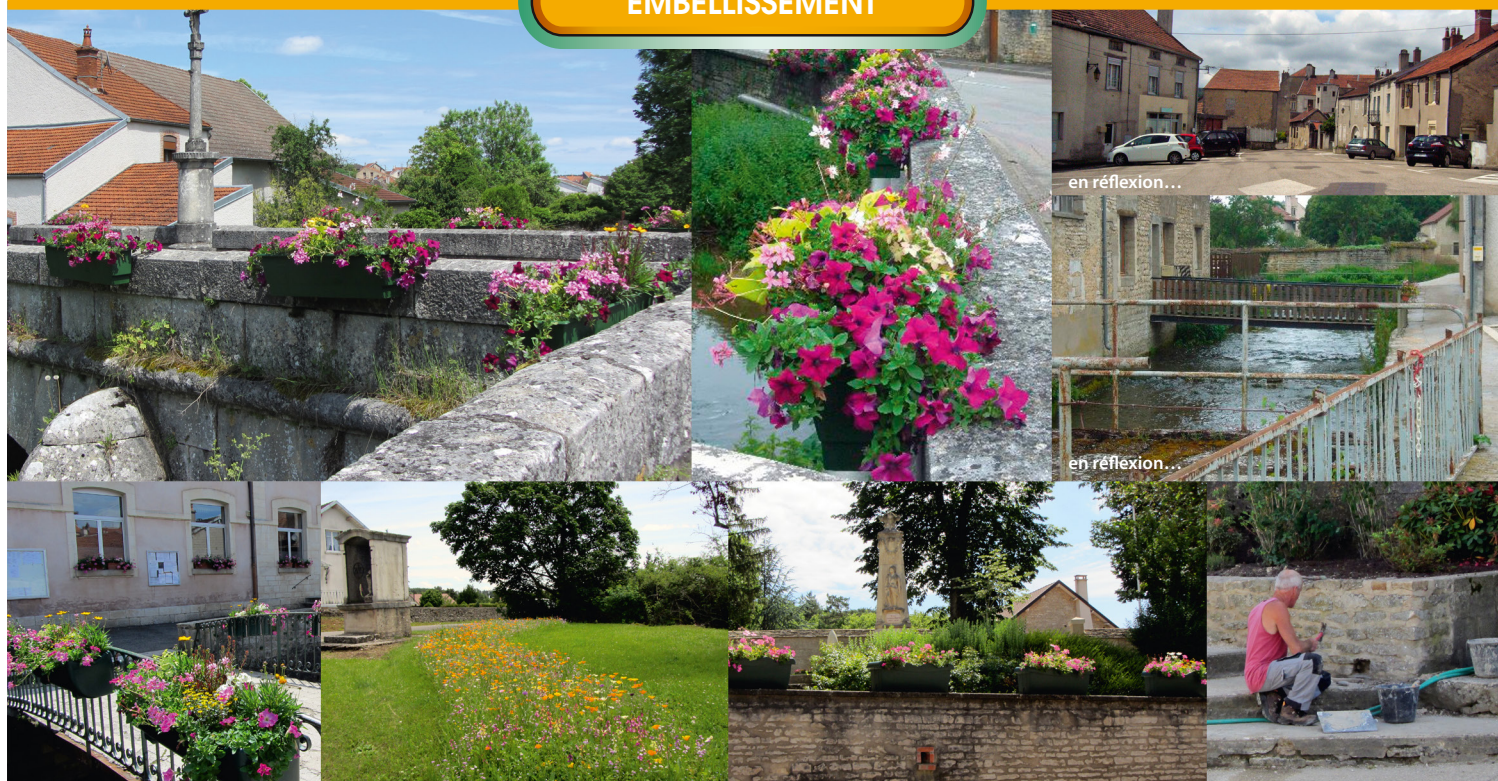
Information sur la prochaine visite à GUNDERSHEIM

Lors de notre dernière entrevue avec nos correspondants allemands à Selongey en Juillet dernier, il avait été évoqué que nous serions accueillis chez eux, en août 2012. Certains d'entre vous ont même été informés officieusement d'un possible week-end après le 15 août. Après plusieurs relances, cette date n'a finalement pas été confirmée. Nous venons d'obtenir confirmation que nous serons attendus à Gundersheim les 12, 13 et 14 octobre prochains. Nous ne manquerons pas de tenir informés les familles concernées afin de préparer ce déplacement.

Philippe MICHAUD

Conseiller délégué chargé du dossier du groupe scolaire et du jumelage





Embellir notre commune ? Selongey le vaut bien !

L'embellissement d'une commune procède avant tout premier lieu d'une réelle volonté politique des élus ; volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants et de donner de la commune une image chaleureuse et accueillante pour promouvoir ses activités économiques, touristiques et culturelles.

Depuis plus de 20 ans, la quasi-totalité des communes ont souscrit à cette démarche et réalisé d'importants efforts, notamment en matière paysagère : aménagement des entrées de ville, plantations d'alignement, suppression des « points noirs paysagers », création de massifs...

Aujourd'hui, plus encore qu'hier, chacun est sensible à son environnement et son cadre de vie.

Qu'en est-il à Selongey ?

Notre commune ne manque ni de charme ni d'atouts, notamment : ici, des forêts, vallons, combes, rivière, sentiers ; là, un bâti riche et diversifié au centre bourg, des édifices remarquables (église St-Rémi, Chapelle Ste-Gertrude), et de nombreux espaces verts (Champ de Mars, la Charme, parc du gymnase).

Quel potentiel !

Mais corollaire des atouts, les faiblesses, en particulier :

-une voirie disproportionnée avec tout ce que cela implique, résultant

d'une urbanisation « étalée » pour ne pas dire « anarchique »,

-des réseaux aériens qui demandent à être enfouis,

-une prise en compte tardive des aspects environnementaux d'aménagement de la commune après une longue période de conception essentiellement dédiée à la voiture.

Pour valoriser les atouts et corriger les faiblesses, il importe de mettre en œuvre, dans le cadre d'une politique municipale résolument volontariste, un programme d'actions d'embellissement avec le souci permanent d'accompagner les aménagements et ouvrages publics.

Dans ce sens, la municipalité a réalisé au printemps :

-des massifs en façade de l'église et le fleurissement du muret d'entrée, -à titre expérimental, des jachères fleuries place du 19 mars, Dieu de Pitié, le Tertre, rue de la Roche, route d'Is... etc.

-la décoration florale des ponts de Bussin, des Halles, de la Mairie, des Buttes.

Bien évidemment, ce n'est qu'un début car la tâche est immense et les contraintes budgétaires sont là et bien là ; mais l'essentiel, selon nous, c'est de créer un nouvel état d'esprit qui doit animer l'ensemble de la population, élus et citoyens et de tisser entre eux un lien fort et constructif.

Rachel SIMONEL - Denis JEUNOT
Conseillers municipaux

AGENDA

Sam. 15 septembre - 20h45 - Humour - Salle F. Lescure - Tarif 15€ - Places limitées

"Lucienne fait sa Vamp avec Solange"

La Lucienne du duo des VAMPS est de retour dans un spectacle ébouriffant !

Sam. 15 décembre - 20h45 - Concert de Noël - Salle F. Lescure - Tarif 10€ - Places limitées

"Le Casse-Noisette"

Suite de "Casse-Noisette" de P.I. Tchaïkovski par l'Ensemble des solistes de l'orchestre Dijon Bourgogne

Réservations au 03 80 75 70 74 • Info-résa : dduchamp@ville-selongey.fr ou contact@ville-selongey.fr

ANIMATIONS D'ÉTÉ

Vendredi 6 juillet - Champ de Mars (Spectacles Gratuits) : 21h - **Farafina Foli** (percussions) • 22h30 - **"Hugo Cabret"** (Ciné plein Air)

Samedi 7 juillet - Place des Halles (Spectacles Gratuits) : 21h - **Batucada Chica Boom** (percussion brésilienne) • 22h40 - **Fontaines dansantes** (son/lumière)

Vendredi 13 juillet - Place des Halles : en soirée - **Tontonballons et les Aventures du petit roi** (spectacle enfants) - **Retraite aux Flambeaux - feux d'artifices**

et Bal au foyer communal avec DJ

Samedi 14 juillet : animations au champs de mars et à la piscine municipale

DECOUVERTE
CULTURELLE

